

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 2021 – 2**  
**DU 17 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le dix mai, s'est réuni à huis-clos à la salle omnisports, sous la présidence de Yves LE MOIGNE, Maire. Etaient présents les conseillers en exercice : Yves LE MOIGNE, Mathilde PAILLOT, Maïwenn FAUCHARD, Véronique IQUEL, Perig KERSPERN, Evelyne DESAINTJAN, Jean-Claude LE MOINE Marie-Hélène MENU, Hamissi SOULAIMANA, Marie-Laure GOURITIN, Morgan LANDIER, Josette CHEUTIN, Dominique LE PENNEC, Jean-Claude KERSPERN, Christine HOARAU, Marie-Pierre RIOU

Absents : Pierre GRANN qui a donné procuration à Marie-Pierre RIOU, Michel LE SONN qui a donné procuration à Perig KERSPERN, Olivier ROSPART qui a donné procuration à Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

Véronique IQUEL a été désignée secrétaire de séance

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

La commission de finances s'est réunie le 26 avril dernier pour l'étude des demandes de subventions 2021. Les propositions sont les suivantes :

<b>Subventions - Commission Finances</b>			
	<b>2019</b>	<b>Demande 2020</b>	<b>2021</b>
<b>657351 Groupement à fiscalité propre</b>			
Com Com RAPAM	2597	2597	2597
Com Com Coordination Enfance Jeunesse	4511	4511	4511
Com com BAFA	214	214	214
Com Com Hygiène et Sécurité	3024	3024	3112
Com Com Convention ass travaux urbanisme ADS	3868	3868	3869
Com Com Convention ass travaux voirie VRD	4340	4340	4530
	<b>18554</b>	<b>18554</b>	<b>18833</b>
<b>6573 Autres organismes publics</b>			
Mairie Crozon (guide découverte presqu'île fait par des enfants)	164		0
CCAS Telgruc sur Mer	7000	8550	6600
Assainissement Telgruc sur Mer	53500	20000	50000
	<b>60664</b>	<b>28550</b>	56600
<b>20421 - 14 Subvention Investissements</b>			
Centre Nautique Telgruc - Investissement	7500	7500	7500
<b>6574 Subventions de fonctionnement aux Associations</b>			
Centre Nautique Telgruc - fonctionnement	7500	7500	7500
<b>6574 Subventions de fonctionnement aux Associations</b>			
Tennis Club	4500	0	0
Bibliothèque Jean LE RU	2202	2200	2200
Musik an Arvorig	250	250	0

EOST (Livres + fonctionnement)	1200	0	0
PETAL	1895	1900	1900
AJT (foyer des jeunes de Telgruc)	975	950	1000
AST (Amicale sportive Telgruc)	3325	3325	3400
A FOND LA CAISSE		0	100
CLUB MODELISTE FERROVIAIRE CH MOUREAUX		200	100
Comité d'animations	1500	0	1500
Vie Libre Brest	pas de demande	100	100
SNSM Camaret	500	0	500
SNSM Douarnenez	500	0	500
Médaillés militaires Crozon	30	30	30
OCCE COOP SC Classe de neige CM2	1550	0	0
Donneurs de sang Crozon	140	140	140
Société de chasse	760	0	0
Jour de fête (spectacle)	600	600	0
Marcheurs du Dimanche convention balisage chemin rando Lanvéoc-Telgruc	100	0	0
Solidarité paysans bretagne	50	50	50
Résagri CHATEAULIN	102	102	102
PCTT (tennis de table Crozon)	100	0	0
Presqu'île Race Organisation (Triathlon)	750	0	0
AAVVIF – Pluguffan (femmes, hommes, enfants violentés)	80	0	40
Association d'astronomie - maison des Minéraux Crozon	50	0	0
REVES DE CLOWN GUIDEL Interventions hopital		100	100
ASSO OFFICIERS MARINIERS BREST		50	0
ENFANCE PARTAGE QUIMPER		0	0
Festival Quatuor à l'ouest - Presqu'île de Crozon	50	0	0
Club thérapeutique Steredenn ar mor			60

Restos du cœur (fonctionnement)	250	300	0
Secours Catholique Crozon	150	150	150
Secours Populaire	500	500	0
FNATH Crozon accidentés de la vie	60	60	60

Crèche Attitude	59560	61600	64000
Multi accueil les Poussins	2754	0	0

Collège ALAIN (fournitures + foyer) : 76 élèves	20€/élève	0	20 €/élève 1520 €
Collège Jeanne d'Arc : 39 élèves	580	0	20 €/élève 780 €
Collège Saint Louis Chateaulin 13 élèves		0	260

La Maison des Différences Landerneau 1 enfant scol 2020			40
ADAPEI 29 Quimper		0	40
Maison familiale Rurale de PLEYBEN	20	0	40
Meilleurs apprentis de France Kervignac	60	0	60
IFAC CCI Brest -campus des métiers	20	0	0
AFSEP Association française des scléroses en plaques	pas de demande	40	40
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	pas de demande	40	40
Association Céline et Stéphane Leucémie espoir 29	pas de demande	0	0
ASSO JONATHAN PIERRES VIVANTES		40	0
France alzheimer & maladies apparentées	40	40	40
APF Association des Paralysés de France	40	60	60
Comité départementale du Finistère du prix de la Résistance et de la déportation	pas de demande	30	30
Banque Alimentaire du Finistère	pas de demande	200	271
Entraide cancer en Finistère	40	0	0
Association Aux marins	pas de demande	0	0
Bibliothèque sonore de Quimper et du Finistère	pas de demande	50	50
Kaboum			2000
Radio évasion	40	40	40
EAUX ET RIVIERE DE BRETAGNE		0	0
PREVENTION ROUTIERE		0	40
ANNPC Nageurs Presqu'île de Crozon - Swimrun	300	0	0
	85283	80707	88883

<b>6288 Autres services extérieurs</b>			
Cours de KAYAK classe CE2	sur facture	SUR FACTURE	sur facture
Cours Mini-tennis classe maternelle	948		Sur facture
	948		

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission de finances.

## **RECRUTEMENT DGS : CREATION POSTE PERMANENT**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ de la DGS, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de DGS à temps complet qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du maire, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché à Attaché Principal. La création de ce poste se fera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire, par voie de mutation. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

à l'unanimité décide :

- d'adopter la proposition du maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois.

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIÉ(S)	CATÉGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DURÉE HEBDO
Directeur (trice) Générale des services	Attaché(e) Attaché Principal(e)	A	0	1	TC

- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

**MODIFICATION STATUTS CCPCAM**

La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime été créée par Arrêté Préfectoral N°2016 300-0003 du 26 octobre 2016 en substitution des communautés de communes de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime.

Les statuts de la CCPCAM ont fait l'objet de plusieurs modifications et extensions reconnues successivement par Arrêtés Préfectoraux. Par délibération du 7 avril 2021, la CCPCAM a approuvé la modification de ses statuts dans le cadre de la compétence Espaces naturels :

### **Protection et mise en valeur de l'environnement**

#### Ajout :

- Gestion des espaces naturels définis comme étant d'intérêt communautaire et appartenant aux communes, à la communauté de communes, au Conservatoire du littoral et aux espaces naturels sensibles (ENS) du Département du Finistère. Les missions et le périmètre d'intervention seront définis par délibération.
- Elaboration et révision du document d'objectifs « Natura 2000 » (site FR 5300019 Presqu'île de Crozon) et mise en œuvre des actions prévues par ce document (animation),

#### suppression :

Acquisitions foncières concernées par des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire situées sur le site « Natura 2000 » (site FR 5300019 Presqu'île de Crozon),

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** ces modifications statutaires.

### **PACTE DE GOUVERNANCE CCPCAM - APPROBATION**

Par délibération du 22 mars 2021, le conseil communautaire a approuvé le pacte de gouvernance formalisant les principes et les cadres de travail mis en œuvre au sein de l'intercommunalité, autour de 5 chapitres que sont :

- un socle de valeurs communes au service d'une ambition de territoire
- une construction de la décision communautaire ouverte et partagée
- une présidence et des vice-présidences, une action collective
- la participation dans les organismes extérieurs
- une appropriation favorisée des politiques communautaires
- participation

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce document.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le pacte de Gouvernance établi par la CCPCAM

### **ASSOCIATION GRAINE DE PRESQU'ILE**

L'association relais travail Graines de Presqu'île, a fait parvenir en mairie un devis concernant l'entretien de l'aire de jeux située rue des Ecoles et du parcours santé dans le bois du Ménez Luz pour un montant de 5 341 €.

Pierre GRANN, conseiller municipal présente cette nouvelle structure qui a vu le jour il y a quelques mois.

L'association à but non lucratif intervient dans le domaine de l'insertion et permet à 8 demandeurs d'emploi de la Presqu'île de suivre un cursus de formation qualifiante et certifiante sur deux années.

Cette formation concerne les métiers liés à l'éco-jardinage. En plus de réduire les freins à l'emploi, la structure vient en aide à ses membres dans le cadre de la préparation du code et du permis de conduire et les accompagne en EITI (Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant).

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce devis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix (Pierre GRANN ne participe pas au vote) :

- **approuve** le devis de 5 341 € établi par l'association Graines de Presqu'île et autorise le maire à le signer
- **dit** que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2021.

### **RECRUTEMENT DE SAISONNIERS**

Pour pallier les congés du personnel communal titulaire et répondre aux travaux supplémentaires durant la saison estivale, il est nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce personnel exercera la fonction d'adjoints techniques chargés principalement de l'entretien des voies et espaces verts, du maintien de la propreté du domaine public. Leur rémunération se fera par référence à la grille indiciaire afférente au cadre d'emploi des adjoints techniques (IB 354 IM 332), sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 21 heures.

Monsieur Le Maire propose le recrutement de 4 saisonniers (2 en juillet et 2 en août).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- adopte la proposition du maire de recruter 4 agents saisonniers pour la période de juillet-août 2021,
- dit que les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au budget primitif 2021.

### **MAITRISE D'ŒUVRE EAU DU PONANT**

Par délibération du 24 mars dernier, le conseil municipal avait adopté le plan pluriannuel de travaux en vue de la régularisation technique et administrative du système d'assainissement et la levée de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 22 janvier 2015.

Afin d'effectuer la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre.

Par délibération du 22 octobre 2020, la collectivité avait adhéré à la SPL « Eau du Ponant » qui assure entre autres, la mission de maîtrise d'œuvre dans la gestion du service public d'assainissement. Dans ce cadre, la société Publique Locale a fait parvenir en mairie son offre technique et financière. Le montant de la M.O. s'élève à 21 229.50 €.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette mission.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **approuve** l'offre technique et financière de la SPL « Eau du Ponant » pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées sur plusieurs secteurs sensibles aux eaux parasites, pour un montant de 21 229.50 €,
- **autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette mission de maîtrise d'œuvre
- **dit** que les crédits sont prévus au budget primitif 2021 du service assainissement.

#### **LOCATION TRACTEUR**

Le budget primitif 2020 prévoyait la location d'un tracteur ARION 440 M sur une période de 3 années, avant éventuelle acquisition. Le montant mensuel du loyer s'élève à 1 031.71 € HT.

La société CLAAS demande une délibération du conseil municipal optant pour la location de ce matériel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la location sur 36 mois d'un tracteur de marque CLAAS ARION 440 M pour un loyer mensuel de 1 031.71 € HT,
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette location
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

#### **NOMS DE RUES : INTÉGRATION DES VOIES**

Il appartient au conseil municipal de choisir le nom donné aux rues et lieuxdits, par délibération qui est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vue de l'intégration des nouveaux noms de rues dans la Base Adresses Nationale, il est nécessaire de répertorier tous les noms de rues et de lieuxdits récemment numérotés.

L'orthographe des différents noms bretons a été vérifiée avec la collaboration de l'office Public de la langue bretonne

La liste de ces voies et numéros demeurera annexée à la présente délibération

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de valider cette liste.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix et 1 abstention (Josette CHEUTIN) :

- approuve la liste et l'orthographe des noms de rues et lieuxdits annexé à la présente délibération,
- autorise le maire à transmettre ces données pour mise à jour de la Base Adresses Nationale.

#### **DETR MAIRIE**

Les différentes catégories d'opérations éligibles à la DETR ont été définies par la commission ad hoc le 6 novembre 2020.

Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du coût hors taxes de l'opération et il tient compte des aides inscrites au plan de financement de l'opération.

Les dossiers sont à transmettre sous forme dématérialisée. L'opération doit être entreprise dans les deux ans qui suivent la notification de subvention et achevée dans les quatre ans suivant la déclaration de début d'exécution des travaux.

Dans le cadre d'un programme de rénovation et d'isolation thermique, la collectivité estime qu'il est indispensable d'effectuer des travaux sur le bâtiment mairie (réfection charpente + toiture + changement de fenêtres sur le dernier étage), pour un montant de 102 767 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au taux maximum pour le dossier de rénovation et d'isolation thermique de la mairie.
- autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.
- dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

#### **DELEGATION ULAMIR**



Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude LE MOINE de ses diverses délégations, Il est nécessaire de pallier son remplacement auprès de l'ULAMIR .

Monsieur Le Maire demande aux candidats de se déclarer.

Madame Maïwenn FAUCHARD, adjointe, propose sa candidature.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix (Mme FAUCHARD ne participe pas au vote) :

- nomme Mme Maïwenn FAUCHARD déléguée de la commune auprès de l'ULAMIR.

### **PRODUITS DES AMENDES DE POLICE**

Par courrier du 19 mars dernier, le Département propose à la collectivité de déposer un projet dans le cadre de la répartition des amendes de police.

Les thématiques éligibles pour l'année 2021 concernent :

- l'aménagement de liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière,
- les travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transports en commun
- les aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public
- l'aménagement visant à renforcer l'accessibilité, le partage de la route et l'apaisement de la vitesse, notamment les radars pédagogiques, les zones 20 ou 30 et les chaussées à voie centrale banalisées (CVCB).

Le plafond des dépenses éligibles est fixé à 30 000 € HT. Le dossier est à déposer pour le 21 mai.

La commission « Affaires scolaires » propose de réaliser un aménagement sécuritaire aux abords des écoles, afin de préserver la sécurité des élèves qui fréquentent l'établissement et en garantissant une circulation fluide et un stationnement idoine.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de la commission des « Affaires scolaires » sur l'aménagement sécuritaire aux abords des écoles et inscrit l'opération dans le cadre du programme des produits des amendes de police,
- autorise le maire à présenter le dossier en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires pour mener à bien ce projet.

### **CONVENTION SEJOURS ESPACES JEUNES**

La commune de PONT-DE-BUIS organise depuis plusieurs années un accueil et des séjours à destination des jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances d'été.

Le territoire de la CCPCAM n'ayant pas d'offres de séjours à destination de cette tranche d'âge, il est proposé de passer une convention avec Pont-de-Buis afin de répondre à une demande des familles.

La collectivité participera financièrement au reste à charge proportionnellement au nombre d'enfants inscrits, après tarification des familles selon leur quotient familial.

La convention est signée pour une année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition de Pont-de-Buis pour l'organisation de séjours à destination des jeunes de la CCPCAM, de 11 à 17 ans, durant les vacances d'été avec participation financière de la collectivité au prorata d'enfants inscrits par commune,
- autorise le maire à signer la convention correspondante
- dits que les crédits sont inscrits au budget primitif.

## DIVERS

DSP micro-crèche : Attribution du marché à Crèche Attitude

Le financement des réseaux pour les logements sociaux Garn Dréon Ker, fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal prévu le 27 mai.

Front de mer : Mathilde PAILLOT-POULIQUEN expose au conseil l'expérimentation d'un nouveau stationnement le long de la plage de Trez Bellec, durant la saison estivale. Le but est de sécuriser le cheminement piéton et de protéger le site contre l'érosion de la falaise. L'interdiction du 15 juin au 15 septembre sera matérialisée par un marquage au sol. Plusieurs propriétaires mettront leurs parcelles à disposition pour servir de parking.

Un espace de stationnement de 24 heures maxi sera délimité sur le parking des toilettes pour les camping car.

Fin de séance : 20 h 45